



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 19 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mmes ALTIERI Sandrine, BIBENS Nathalie, DE PARSCAU Maryline, GILLES Roxane, REYNIER Véronique, VERDIER Béatrice et MM. BIBENS David, DABEY Jean-Christophe, JEAN JUSTIN Eric, MORIZET Emmanuel.

**Etaient excusés :** Mmes BEYNEIX Cécile et CHARREAU Sylvie

**Etait absent :** M. CONTE Alexandre

**Pouvoir :** BEYNEIX Cécile à GILLES Roxane et CHARREAU Sylvie à DE PARSCAU Maryline

**Secrétaire de séance :** Mme ALTIERI Sandrine

M. COTTON Emmanuel est arrivé à 20h50

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

**DM REMBOURSEMENT EMPRUNTS**

La délibération est reportée au prochain Conseil.

**DCM 33/2021**

**« Adhésion nouvelle convention RGPD – CDG47 »**

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « Service de Délégué à la Protection des Données mutualisé ». De recourir au service du CDG 47 pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé au profit de la collectivité, en adhérant *forfait « accompagnement »*.

**Article 2 :** Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

**Article 3 :** Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « RGPD » et tous actes s'y rapportant.

**VOTES**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

**DCM 034/2021**  
**AUTORISANT LE RECRUTEMENT**  
**D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE REMPLACEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public) ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil, dans la limite du dernier échelon du grade du fonctionnaire remplacé (ou pour les contractuels, dans la limite de l'indice - ou des indices - de référence de la délibération correspondante) ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<p style="text-align: center;"><b>VOTES</b></p>
---

<p style="text-align: center;">POUR : 13</p>
--

<p style="text-align: center;">CONTRE : 0</p>
---

<p style="text-align: center;">ABSTENTION : 0</p>
---

---

**Questions diverses**

- **Visite du Sous-Préfet** sur la commune vendredi 22 octobre. Il a notamment rendu visite à l'entreprise MASSARTIC.

- **Devis TE47** : éclairage impasse Lagravisse pour un mat solaire d'un montant de 3 716,48 euros (2013,10€ à la charge de la commune et 1703,38€ à la charge de TE47). La pose du mât solaire nécessiterait l'élagage du pin (inscrit dans le PLU comme élément paysagé protégé), les élus refusent. De plus, ce mât viendrait éclairer une partie du domaine privé, pouvant créer un précédent, ce qui est fortement déconseillé par le technicien de TE47. Ce projet est donc abandonné par les élus.

- **Motion hôpital Marmande** : Manifestation tous les vendredis à 17h devant l'hôpital pour tirer le signal d'alarme sur le manque de personnel : plus que 2 médecins urgentistes sur 13, il manque 25 infirmier(e)s, etc.

## COMMUNE DE FAUGUEROLLES



Proposition d'adopter une motion pour soutenir le mouvement.

<p style="text-align: center;"><b>VOTES</b> POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Emmanuel MORIZET)</p>
--

- **Proposition d'un concert organisé par STACCATO** le dimanche 5 décembre « Jazz-Swing Manouche » avec la participation d'associations pour la buvette et la restauration des artistes. En discuter avec le comité des fêtes.

- **Demande location de la salle des fêtes** : Une professeure de danse sévillane nous a sollicité pour louer la salle des fêtes pour donner ses cours. Il conviendra de déterminer un tarif pour la location de la salle des fêtes pour une activité lucrative lors de la révision des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2022.

- **Rappel de la commémoration du jeudi 11 novembre**. Les invitations vont être envoyées.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 033/2021 à DCM 034/2021.**

Fin de séance à 21h50.